



Barème Safer Grand Est

(validé par le conseil d'administration du 02/11/2023)

OPÉRATIONS FONCIÈRES

Base : Coût de revient	Tarif HT	Tarif HT
RÉTROCESSIONS SUITE A ACQUISITION AMIABLE Jusqu'à 1 million €/ha8 %* Au-delà en fonction du type opération		ÉCHANGE FONCIER4 %*
RÉTROCESSIONS SUITE A ACQUISITION PAR PRÉEMPTION10 %*		RÉMUNÉRATION MINIMUM PAR RÉTROCESSION350 €
RÉTROCESSIONS FERMIER ...6 %*		FRAIS FINANCIERS par mois.....0,60 %

* + 2 points si le prix de vente des propriétés Safer n'est pas assujetti à TVA et si l'opération n'est pas réalisée en substitution.

PRESTATIONS

	Tarif HT	Tarif HT
INTERMÉDIATION LOCATIVE Redevance équivalente à une année de fermage suivant le barème départemental		RÉPONSES RAPIDES SUR DIA Réponse avant 21 jours dossier <20 000€80 € dossier >20 000€250 €
CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE ET PROVISOIRE Redevance équivalente à une année de fermage *suivant le barème départemental		Réponse dans les 7 jours calendaires400 €
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION Marge sur redevance : - polyculture.....20 à 50 % - viticulture.....minimum 10 % Marge minimum /bail/an.....250 €		DEMANDE DE PRÉEMPTION SIMPLE Forfait.....300 €
ESTIMATION PARCELLAIRE 10 premières parcelles.....150 € parcelle supplémentaire.....10 € forfait déplacement (vignes)....350 €		PRESTATIONS SUR DEVIS (avis de valeur, contrat ingénierie...) Coût journalier : Assistants.....400€ Géomaticiens / Cartographes....500€ Conseillers fonciers, chargés de mission, chargés d'études.....700 € Chefs de service900 €

* Cf article L.142-4 du Code Rural

CONVENTIONS

	Tarif HT	Tarif HT
RECUEIL ACCORD AMIABLE Forfait par contrat (PV, AC, PE ou résiliation de bail).....1 500 € Rémunération (prix de vente + indemnités).....8 %		VIGIFONCIER Forfait 1ère inscription.....350 € (Mise en place + formation) Forfait annuel.....150 € (par communes)
ENTRÉE DE MISE EN RÉSERVE Forfait/EMR.....1 500 € Frais de gestion par an2 % (sur prix principal)		FRAIS FINANCIERS ANNUELS Taux Euribor 1 an + 3% HT